



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 23  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)  
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)  
M. Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-88-5.3.6  
26/09/2022

Election d'un délégué suppléant au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

*Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :*

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L 5711-1 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-09-00004 du 9 novembre 2021, relatif aux statuts et compétences du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2020-80 du conseil communautaire du 20 juillet 2020 relative à l'élection des délégués au SRDC et le procès-verbal d'élection annexé ;
- Vu** le bureau du 12 septembre 2022 ;

**Considérant** que le syndicat est administré par un comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre du syndicat. Les autres membres sont représentés par autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes associées ;

**Considérant** que ce syndicat mixte est administré par un organe délibérant composé de conseillers élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que Madame Marie-Laure SALAMONE a été élue déléguée suppléante au SRDC lors du conseil communautaire du 20 juillet 2020 ;

**Considérant** le courrier de démission Madame Marie-Laure SALAMONE du conseil municipal de la commune de Simandres et par conséquent de sa délégation au SRDC en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant au SRDC ;

**Vu** le Procès-verbal de l'élection du délégué suppléant annexé à la présente délibération ;

**Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :**

- **ELIRE au scrutin secret la déléguée suppléante suivante au SRDC :**  
**Frédérique LEPERS**

Télétransmise en Préfecture le **- 3 OCT. 2022**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **- 3 OCT. 2022**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

